

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020**

Conformément aux articles L 2121-07 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, légalement convoqué le 08 septembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire le mercredi seize septembre deux mille vingt à dix-huit heures trente minutes. Compte tenu de la pandémie COVID 19, des gestes-barrière et de la distanciation sociale à appliquer, la réunion s'est déroulée en la Maison des Associations « La R'mise »,

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 08 - nombre de votants : 09

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Nadine DELCAMBRE, Clément TOUZET, Guy CHANTEMILANT, Serge BREVET, Marinette BERGER, Gwennaëlle LE CLECH,

Etaient absents excusés : Bernard RONDELET (pouvoir donné à Philippe AUZON), Jennifer BRUYERE, Mathilde THEVENET,

Secrétaire de séance : Agnès CHANTRIER,

Convocation du 08 septembre 2020 - notifiée et publiée par affichage le 09 septembre 2020

La séance a été publique.

Approbation du compte rendu de la séance du 29/07/2020

ORDRE DU JOUR :

- Démolition du local au petit jardin – devis
- Dossier des travaux d'aménagement de l'école et des gîtes – avenants
- Décision Modificative au Budget – travaux d'investissement
- Demande de subvention au Conseil Départemental du Cher pour l'aménagement des gîtes
- Fonds de Solidarité – participation demandée par le Conseil Départemental du Cher
- Courriers divers
- Questions diverses

DCM 2020-042 – Démolition du local au petit jardin – devis

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de démolir le petit local situé au petit jardin et présente au conseil municipal un devis de l'entreprise TROTIGNON d'un montant HT de 2033 € (2439,60 TTC) pour ces travaux de démolition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et du pouvoir,

-autorise Monsieur le maire à faire démolir le petit local situé au petit jardin et à signer les documents nécessaires à cette opération,

-approuve le devis de l'entreprise TROTIGNON d'un montant de 2033 € HT

-inscrit cette dépense au budget en section d'investissement

-autorise Monsieur le maire à signer le devis présenté.

DCM 2020-043 - Dossier des travaux d'aménagement de l'école et des gîtes – avenants

Monsieur le maire présente au conseil municipal les avenants de la MAPA des travaux d'aménagement de l'école et des gîtes qui ont été signés précédemment :

- Avenant 01 au LOT 01 d'un montant de 2460,20 € TTC
- Avenant 01 au LOT 02 d'un montant de 565,68 € TTC
- Avenant 02 au LOT 02 d'un montant de 2223,94 € TTC
- Avenant 03 au LOT 02 d'un montant de 2951,11 € TTC
- Avenant 01 au LOT 04 d'un montant de 2804,81 € TTC
- Avenant 02 au LOT 04 d'un montant de 1842,34 € TTC

Par ailleurs, le maître d'œuvre a demandé de « dégrafer » le compteur d'électricité pour effectuer l'isolation des murs.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis d'ENEDIS d'un montant de 185,52 € relatif à cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et du pouvoir,

-approuve le devis présenté d'un montant de 185,52 € TTC

-inscrit cette dépense au budget en section d'investissement au titre des travaux annexes à la MAPA - aménagement de l'école et des gîtes

-autorise Monsieur le maire à signer le devis présenté.

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

DCM 2020-044 - Décision Modificative au Budget - travaux d'investissement

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que les mandatements des factures des travaux de réfection de la toiture de la grange prévus à l'article 21318 ont été imputés à l'article 2313.

En conséquence, afin de rééquilibrer le budget et d'éviter une insuffisance de crédit budgétaire à l'article 2313 lors des mandatements prochains des travaux engagés et en cours de réalisation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et du pouvoir, vote la Décision Modificative au Budget ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :

Article 21318 : - 14 700 €

Article 2313 : +14 700 €

DCM 2020-045 - Demande de subvention au Conseil Départemental du Cher pour l'aménagement des gîtes

Monsieur le maire fait part au conseil de l'évaluation du coût d'ameublement des deux futurs gîtes communaux pour une estimation de 26 845 € HT (31 546 € TTC), selon la liste établie, et propose de solliciter le Conseil Départemental du Cher pour l'octroi d'une subvention représentant 40 % du coût HT de cet équipement, soit 10 738 €.

Le plan de financement serait le suivant :

- Achat équipement :	26 845 € HT
- Subvention du Conseil Départemental du Cher :	10 738 €
- Autofinancement :	16 107 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et du pouvoir,

-émet un avis favorable à l'achat de l'équipement selon la liste présentée

-sollicite le conseil départemental du Cher pour l'octroi d'une subvention de 40 % du coût HT de cet équipement

DCM 2020-046 - Fonds de Solidarité - participation demandée par le Conseil Départemental du Cher

Monsieur le maire fait lecture du courrier du Conseil Départemental du Cher relatif à l'attribution du FSL en 2019 et d'une demande de contribution de la commune pour 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et du pouvoir, vote une participation de 200 €, au titre de l'année 2020.

Courriers divers - Questions diverses

- Monsieur le maire présente au conseil municipal une proposition de réabonnement au journal local « L'Echo du Berry ». Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et du pouvoir, accepte le réabonnement pour 1 an au prix de 55 €.

- Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande de stage en immersion. Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande.

- Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande d'adhésion à la CAUE du Cher. Le conseil municipal émet un avis défavorable à la proposition d'adhésion.

- Rénovation des cloches et protection du clocher : Clément TOUZET et ses co-équipiers sont remerciés de leur travail sur le travail effectué pour la protection des fenêtres anti-intrusion des pigeons

- Rénovation grange communale affectée au comité des fêtes : Monsieur Serge BREVET est remercié pour le travail effectué (fabrication des portes de la grange)

Fin de la séance à 20 heures 20 - Le présent compte rendu est publié par affichage le 18 septembre 2020

Le Maire, Philippe AUZON